

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 1161/47/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 21.05.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 22.05.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : M. Bertrand Nanchen

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : **Raison sociale ou adresse**

Propriétaire	M. Andrey Epifanov Quai Ernest-Ansermet 20 1820 Montreux
--------------	--

Demandeur	M. Bertrand Nanchen Chemin des Cuarroz 41 A 1807 Blonay
-----------	---

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Avenue des Bosquets-de-Julie 43 – 1815 Clarens
---------	--

Parcelles No	1161
--------------	------

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : L'arbre pratiquement sec sur pied pourrait occasionner des chutes de branches intempestives et ainsi provoquer un danger potentiel pour les habitants.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Cupressus arizonica « Glauca »	Cyprès bleu de l'Arizona	82 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP	
Remarque(s) du responsable communal : Ce conifère est aux ¾ dépérissant	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.	
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :	
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)	
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 28.05.2024 au 26.06.2024	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 23 mai 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 23 mai 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 27 mai 2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Propriété, Avenue des Bosquets de Julie N° 43, parcelle N°

Demande d'abattage *d'un cyprès bleu ø 82cm*

1161

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2557433 / 1143988
Date d'impression : 21.05.2024



